

**SYNDICAT D'EAU POTABLE
CRUSSOL - PAYS DE VERNOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 7 Décembre 2023**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 24 – 2025

**OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT VOTE DU BUDGET 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre Décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Fortunat sur Eyrieux, sous la présidence de Christian ALIBERT, Président.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **35**

Qui ont pris part au vote : **38**

Date de convocation du Comité : **20 Novembre 2025**

Etaient présents : MORFIN Magali, VEY Pierre-Jean (Suppléant), MOUNIER Maxence, ALIBERT Christian (Pouvoir de Mr BONNEFOY Philippe), LAFAGE Stéphane, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, CLOUE Jacky (Suppléant), LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis (Pouvoir de Mr BASSET Fabrice), CIMAZ Michel, DELOCHE Michel, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, THOMAS Christophe, GERLAND Brice, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gille, CHABOUD Stéphan, DIETRICH David, GOUMAT Laetitia, TERROT-DONTENWILL Anne (Pouvoir de Mr PICCOTTI Bernard), CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel.

Etaient excusés : SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, JUGE Hubert, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice (Donne pouvoir à Mr REYNAUD Régis), DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe (Donne pouvoir à Mr ALIBERT Christian), ALLEMAND Bertille, MACHISSOT Ginette, DARNAUD Mathieu, LEBRAT Jérôme, PICCOTTI Bernard (Donne pouvoir à Mme TERROT DONTENWILL Anne), BROTTEZ Bernard, LYONNAIS Patrice, MATHIEU Clémence, DEMAS Barbara, RICOU-CHARLES Yvan, POMMARET Patrice, BISSONNIER Antoine.

Secrétaire de séance : Mme PEYROUSE-VETTER Roselyne

Délibération N° 24 – 2025

OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2026

LE RAPPORTEUR : Madame BSERENI Stella, Vice-Présidente.

Selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en, droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.* »

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-autorise le Président, dans l'attente du vote du budget 2026, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, selon le détail suivant :

Chapitre	Article	BP 2025 hors RAR	Limite des crédits avant vote BP 2025
20	2031 - Frais d'études	251 160.50 €	62 790.13 €
	Total Immobilisations incorporelles	251 160.50 €	62 790.13 €
21	2111 - Terrains nus	100 000.00 €	25 000.00 €
21	21351 - Aménagement de Locaux	100 000.00 €	25 000.00 €
21	2183 - Matériel de Bureau et Informa	5 000.00 €	1 250.00 €
21	2184 - Mobilier	15 000.00 €	3 750.00 €
21	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	707 600.00 €	176 900.00 €
	Total Immobilisations corporelles	927 600.00 €	231 900.00 €
23	2315 - Travaux en cours	1 676 000.00 €	419 000.00 €
	Total Immobilisations en cours	1 676 000.00 €	419 000.00 €
	Total disponible avant vote du budget 2026		713 690.13 €

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 11 Décembre 2025